



Monsieur Jean-Paul MICHAUD
Président du Syndicat Mixte du Schéma de
Cohérence Territoriale

à

Madame la Présidente de Grand Besançon
Métropole

SMSCoT

smscot@grandbesancon.fr

N° Tel : 03 81 87 89 29

Réf. : n° 2024-12-12/A/81180

Dossier suivi par : Marie-Laure MERLE BERTIN

Objet : Avis du SMSCoT sur le projet de modification n°1 du
PLU d'ECOLE-VALENTIN

Besançon, le vendredi 7 février 2025

Madame la Présidente,

Nous avons réceptionné le 12 décembre dernier le projet de modification n°1 du PLU d'ECOLE-VALENTIN pour avis, et je vous en remercie.

Conformément à l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme, les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé le 14 décembre 2011. Le SCoT fait actuellement l'objet d'une révision nous conduisant à examiner, à titre d'information, la compatibilité future du projet au regard des éléments actuellement connus.

Le Bureau du SMSCoT s'est réuni le 30 janvier dernier afin d'examiner le projet transmis. La modification porte sur les points suivants :

- La création d'un STECAL pour l'implantation d'un terrain familial à destination des gens du voyage en zone A du PLU,
- L'extension de l'entreprise Cheval Frères avec suppression d'une OAP et reclassement d'une zone UB en zone UYi.

Au terme de l'examen, et sur avis du Bureau, j'ai le plaisir de rendre **un avis favorable** au projet de modification n°1 du PLU de la commune d'ECOLE-VALENTIN.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Jean-Paul MICHAUD

Copie à : DDT – AUDAB – Maire d'ECOLE-VALENTIN